



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2022
Compte Rendu
(Convocation du 17/01/2022)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, MENTEAUX Laure, MARCADEAUX Alicia, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TORRICELLI Blandine, MM. BERTHON Patrick, BILLON Evan, DURAND Matthieu, MERMET Romain, MOLLARD Michaël

Excusés : BOUVARD Martial, FUZIER Thomas

Pouvoirs : DURAND Emilie pouvoir à DURAND Matthieu

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Compte rendu des délégations du maire

▪ Arrêtés

2021-73 Autorisation Loterie

2022-01 Permission de voirie – Chemin de Bois Vert – ORANGE

2022-02 Permission de voirie – Chemin de Bois Vert – ORANGE

2022-03 Arrêté de circulation – Chemin du Stade – MR SERPOLLET

2022-04 Reclassement indiciaire SCHNEIKERT Marianne adm

2022-05 Reclassement indiciaire SCHNEIKERT Marianne tech

2022-06 Reclassement indiciaire COMTE Charlotte

2022-07 Reclassement indiciaire MOLLARD Sophie

2022-08 Reclassement indiciaire REVERON Laura

2022-09 Bonification ancienneté exceptionnelle SCHNEIKERT Marianne adm

2022-10 Bonification ancienneté exceptionnelle SCHNEIKERT Marianne tech

2022-11 Bonification ancienneté exceptionnelle COMTE Charlotte

2022-12 Bonification ancienneté exceptionnelle MOLLARD Sophie

2022-13 Bonification ancienneté exceptionnelle REVERON Laura

2022-14 Arrêté avancement échelon COMTE Charlotte

2022-15 Arrêté avancement échelon MOLLARD Sophie

2022-16 Arrêté avancement échelon SCHNEIKERT Marianne adm

2022-17 Arrêté avancement échelon SCHNEIKERT Marianne tech

2022-18 Arrêté avancement échelon REVERON Laura

2022-19 Arrêté de circulation – Chemin de la Martinique – GAEC DE RABATELIERE

2022-20 Permission de voirie – Chemin de la Martinique – GAEC DE RABATELIERE

2022-21 Arrêté de circulation – Chemin d'Eynoud – NICOLAS ROBERT QUATRE CHARPENTE

2022-22 Alignement AGATE pour BROCHIER Bernadette

2022-23 Alignement AGATE pour BONVALLET Christiane

2022-24 Permission de voirie – Route de Montrevel – SOBECA

2022-25 Arrêté de police - Route de Montrevel – SOBECA

▪ Délibérations

2021-52 Réhabilitation d'un bâtiment communal

2021-53 Mise en conformité cheminements piétonniers et voie de circulation Ecole et City stade

2021-54 Convention SNE

2021-55 Convention avec la paroisse

Administration générale

- ACCESSIBILITE TERRAIN COMMUNAL PAR LA ROUTE DE MONTREVEL (Délibération n° 2022/01)

Madame le Maire expose que l'accessibilité des parcelles communales AC 107 et 360 sont obstruées par un poteau ENEDIS. Après analyse d'ENEDIS, ils ont confirmé que ce poteau a toujours été positionné à cet emplacement. Ce qui signifie que l'accès au terrain s'est toujours fait par la Route de Torchefelon. Le déplacement de ce poteau coûterait environ 5000 € (donnée chiffrée par ENEDIS).

Mr DEMALANDER souhaite clôturer son terrain et propose à la commune d'acquérir le chemin d'accès. Le nouvel accès au terrain communal a été vu avec les agriculteurs concernés et les propriétaires des terrains et se fera par la Route de Torchefelon, l'idée étant d'officialiser un usage.

Mr DEMALANDER a accepté la prise en charge à 50% des frais de géomètre et de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'ACCEPTER** la modification d'accessibilité au terrain communal
- ⇒ **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise AGATE pour un montant de 1620 € TTC

- ⇒ **D'ACCEPTER** la proposition de prise en charge à 50% par Mr DEMALANDER des frais de géomètre et de notaire
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- BILAN CCAS

Cécile CARLIER informe le conseil municipal que pour la vente de choucroute, il a été vendu environ 160 parts et 125 parts pour les crozets saucissons.

Les membres du CCAS sont en réflexion sur un projet de cinéma en plein air ainsi qu'un projet intergénérationnel.

- CUISINE SALLE DES FETES

Madame le Maire informe qu'il devient nécessaire d'investir dans de nouveaux équipements pour la cuisine de la salle des fêtes. Il est convenu que la hotte sera conservée et qu'il faudra investir dans une nouvelle table de cuisson au gaz avec 4 feux, un évier tout inox et un lave vaisselle.

L'estimation de ce matériel est d'environ 50 000 € TTC.

Un groupe de travail a été constitué : Daniel Charbonnier, Isabelle Marmonnier, Marie-Noëlle BOUVARD, Catherine GUILLOUD, Michaël MOLLARD et Madame le Maire.

- PLANNING DES PERMANENCES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les dates des prochaines élections présidentielles soit les 10 et 24 Avril prochain.

Le bureau de vote sera ouvert selon les directives de la préfecture de 8h à 19h.

Une fiche des tours de garde est donnée aux élus afin que chacun puisse se positionner sur un créneau horaire.

- RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire ont commencé et notamment la maçonnerie.

L'entreprise Veyret doit indiquer le délai de livraison de la chaudière. Le contexte actuel étant compliqué, la fin des travaux sera probablement reportée à septembre ou octobre 2022.

Il faudra également travailler à la recherche d'un fournisseur pour les granulés. Blandine TORRICELLI travaillera sur ce sujet. Il est suggéré une livraison groupée avec les Doissinois possédant un système de chauffage similaire.

Concernant la partie électricité, elle a été réalisé durant les vacances d'hiver. Des réglages sont encore à faire.

Un devis a été demandé à l'entreprise GAILLARD pour des éclairages supplémentaires.

Suite à la visite de contrôle des travaux, Madame le Maire suggère de faire des modifications :

- Détecteurs de présence dans la cour du haut et derrière le bâtiment.
- Arrêt des éclairages et des détecteurs dès 23h
- Suppression du variateur de lumière dans la salle de sieste
- Faire chiffrer l'éclairage du clocher, devant la mairie et devant l'entrée de l'ancienne école pour les locataires

- AUGMENTATION DES CHARGES DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE (Délibération n°2022/02)

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de réhabilitation de l'appartement situé au 11 chemin des Ecoles, la surface ayant été augmentée passant de **62.93m² à 100.11m²** , il convient de réévaluer les charges au prorata de la nouvelle surface.

LOCATAIRE	MONTANT ACTUEL	PROPOSITION Nouveau montant charges
Mr et Mme LOMBARD Appartement au-dessus de la mairie	96 €	152.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE FIXER** le montant des charges à **152.72 € / mois** à compter du 1^{er} mai 2022
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- AUGMENTATION DES CHARGES – BUREAU DU RAM (Délibération n°2022/03)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition a été signée en Août 2019 pour mettre à disposition gracieusement un bureau permettant d'accueillir une permanence du Relais Assistantes Maternelles. Il a été convenu que la CCVDD ne devrait s'acquitter que des charges notamment de chauffages et d'électricité soit 160 €/ mois.

Ce montant n'a jamais fait l'objet d'une réévaluation malgré la hausse du prix du fioul et de l'électricité.

Madame le Maire rappelle également que depuis 2019, l'électricité a augmenté d'environ 7% et le fioul de 25%.

Madame le Maire propose une augmentation de 8% du montant des charges mensuelles.

	MONTANT ACTUEL	PROPOSITION Nouveau montant charges
RAM - CCVDD	160 €	172.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE FIXER** le montant des charges à 172.80 € / mois à compter du 1^{er} mai 2022
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE (Délibération n°2022/04)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'autoriser l'occupation du domaine public par les transports de réseaux de communications, la commune a mis en place une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Celle-ci est encadrée par le décret du 27 décembre 2005 codifié sous les articles

R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et communications électroniques. Il convient donc de se positionner quant à cette redevance.

Conformément aux informations transmises par Orange, la commune dispose de :

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2021

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Doissin

réf : LRT/PV/2022/81170/Mairie de Doissin

Date : 23/02/2022

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
DOISSIN	8,532	5,739	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	8,532	5,739	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,532	5,739		0,00			0,00	0,00

Patrimoine total dans l'emprise du domaine autoroutier	Artères : 0,000 km
--	--------------------

Les tarifs de base sont les suivants :

KM AERIEN	KM SOUTERRAIN	M ² EMPRISE AU SOL
40 €	30 €	20 €

à multiplier par le coefficient d'actualisation

1,42136 pour le calcul de la RODP 2022

- ⇒ **DIT** que le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche (article L.2322-4 du CGCT)
- ⇒ **DIT** que le montant des redevances est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier par modalités définies par l'article R.20-53 du Code des Postes et Communications électroniques,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Prochaine réunion : A définir